

Les décisions

- Nouvelles habilitations
- Projet de développement de la formation continue
- Approbation du compte-rendu du 23 septembre 99

Nouvelles habilitations

Examen de plusieurs projets de demandes d'habilitations :

- **Maîtrise d'administration publique** : présentation par X.Moreau.

La licence d'administration publique est essentiellement un diplôme de réorientation de bac+2 se destinant à la fonction publique. Le niveau d'exigence des concours de catégorie A augmente. Il en résulte que la plupart des étudiants peuvent difficilement préparer ces concours en une seule année. D'ores et déjà, certains concours de catégorie A exigent le niveau de la maîtrise. La création d'une maîtrise s'avère nécessaire. Elle serait suivie par des étudiants actuellement en "préparation des concours de catégorie A" et validerait ainsi, en la renforçant, cette formation non diplômante déjà existante.

Ce projet reçoit un avis favorable, à l'unanimité.

- **DESS entrepreneuriat** : présentation par M.O. Gomez-Fosse.

Il existe un Diplôme d'Université "entrepreneuriat" depuis la rentrée 1999. 16 projets de création (ou de reprise, ou de développement d'entreprises) sont suivis dans le cadre du DU mais 3 étudiants seulement sont inscrits pour l'instant. Ayant constaté par ailleurs une volonté nationale de développer l'entrepreneuriat, les responsables du DU souhaitent conserver l'avance prise par l'UVHC et proposent, d'une part, de créer un DESS, et d'autre part, de conserver le DU en l'ouvrant à des candidats bac+2. Des modules seraient communs au DESS management de l'innovation et de la veille.

J. Defrenne demande si le coût d'inscription au DU, (7.000F) n'est pas un frein ; il souhaite également que les demandes de moyens ne figurent pas dans le dossier de création du DESS.

Ce projet reçoit un avis favorable à l'unanimité.

J. Defrenne signale que la DGF (dotation globale de fonctionnement) a baissé d'environ 3MF cette année, le ministère nous considérant comme surdoté, et annonce que seule une augmentation d'au moins 500 étudiants, inscrits dans des filières professionnelles, permettrait l'octroi par le ministère de moyens supplémentaires. Cette croissance étant peu probable dans l'immédiat, J. Defrenne rappelle qu'il serait nécessaire que les composantes ferment certaines formations où le nombre d'étudiants est faible et entraînent des coûts qui ne sont pas financés par le Ministère.

- **DEUST nouveau métiers de la cité** : présentation G. Dechy.

Ce DEUST a été mis en place à Lille 2. La demande de co-habilitation (Lille 2 – UVHC – université du Littoral) concerne à Valenciennes 2 des 4 options du DEUST : agent de développement local et d'économie solidaire ; assistant de gestion des associations du secteur sanitaire et social. L'objectif est de préparer, dès septembre, au moins 50 étudiants, (emploi-jeune) aux métiers cités ci-dessus, en formation continue.

M. Blaise a constaté que de nombreux diplômés du secteur social ne trouvaient pas d'emploi et s'interroge sur l'opportunité de créer une nouvelle formation ; G. Dechy précise que ces difficultés concernent essentiellement les diplômés de niveau CAP, mais pas les bac+2 pour lesquels la direction régionale des affaires sanitaires et sociales annonce la création d'emplois. G. Dechy considère également que ce domaine de formation doit se développer dans les universités.

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

Licence professionnelle

J. Defrenne présente l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, nouveau diplôme national et signale que l'UVHC ne pourra déposer que 2 demandes de création. 5 projets sont rapidement exposés, un examen plus approfondi étant fixé au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 20 janvier 2000 à 16H :

- 1) système de sécurité et télésurveillance (ISTV)
- 2) informatique de réseau et gestion (ISTV)
- 3) communication internationale en industrie agro-alimentaire (FLLASH)
- 4) conduite de projets industriels – application aux transports (IUT)
- 5) management opérationnel international (IUT)

J. Defrenne rappelle que le bureau élargi de l'Université a classé 1er ex-aequo les projets 1 et 4 (3ème celui de la FLLASH, 4ème ex-aequo les projets 2 et 5). Il pose à nouveau la question " *Si l'on obtient la création de ces licences, que ferme-t-on comme formation ?* ".

Ce classement ne résulte pas d'une étude des dossiers, mais de l'application du principe selon lequel chaque composante peut avoir au plus une Licence Professionnelle en priorité.

P. Level est en désaccord avec cette stratégie qui conduirait au déclin de l'Université.

J.M. Desrumaux souhaite que l'on classe les dossiers sans ex-aequo ; le deuxième projet IUT est classé en 4ème position et le deuxième dossier de l'ISTV en 5ème position.

F. MOREL affirme son accord pour l'interclassement des dossiers mais demande à ce que tous les dossiers qui recevront un avis favorable soient présentés au Ministère.

L'étude des demandes d'habilitation est reportée au CEVU du 20 Janvier 2000 à 16H.

Développement de la formation continue

G. Dechy présente le document de travail "projet de développement de la formation continue" qui reprend, en le complétant, le projet présenté l'an dernier au "concours Allègre". Les points forts sont notamment la modularisation, l'individualisation et la réduction des temps de formation. Le projet est complété par une proposition portant sur la formation tout au long de la vie et visant à favoriser le retour ultérieur des étudiants de l'UVHC pour l'actualisation de leurs connaissances.

Le coût du projet est de 944.000 F. Sont demandés au Ministère 520.000 F et des postes (5 MCF, 1 IGE, 30 moniteurs) et au FEDER 472.000 F.

Ce projet reçoit un avis favorable à l'unanimité.

FAVE

C. Duvivier présente les orientations budgétaires du FAVE (Fonds d'amélioration de la vie étudiante) proposées par la commission via de l'étudiant. Budget 664.000 F (dont 100.000 F pris sur les réserves). Les lignes importantes sont l'aide aux étudiants et au remboursement des droits d'inscription (350.000 F), la journée des imprévus (100.000 F) et le financement d'un tiers des dépenses liées à la location d'un chapiteau (un tiers de 150.000 F).

Réorientation

La commission de réorientation des étudiants (à constituer) se réunira le 27 janvier à 14H. Elle traitera uniquement des réorientations entre composantes, ou vers un autre établissement. Elle sera composée des directeurs (ou leurs représentants) des composantes préparant à un DEUG ou un DUT (ISTV, FLLASH, FSMS, FDEG, IUT), d'un conseiller d'orientation et de 2 étudiants élus du CEVU.

Questions diverses

A. Maquinghien demande que l'université fasse respecter la loi anti-tabac.

Etaient présents :

Collège A :	Mmes Gomez, Leriche, MM. Herreras, Ourak, Tahon
Collège B :	Mmes Maquinghen, Sadaune, MM. Blaise, Demory, Taleb
Collège IATOSS :	Mmes Citerne, Duvivier, Feutry
Collège des Usagers :	M. Costa,
Invités :	Melles Dehmouche, Flament, MM. Dechy, Desrumaux, Level, Moreau, Tugores
Ont donné pouvoir :	M. Thomas à M. Ourak
Excusés :	MM. Schoonheere, Seguy

Le Président de l'université,



Professeur J.C. Angué